

## Autorisation parentale pour le transport de licenciés mineurs

(Valable du 01 septembre 2026 au 1 septembre 2027)

*Document interne au club. A remettre avec le dossier.*

Nous soussignés Monsieur et (ou) Madame :

Numéros portables :

Autorisons notre enfant (nom et prénom) :

Catégorie :

### **A voyager :**

- ***Dans le véhicule personnel de toute personne licenciée au club du Strasbourg Sud Handball***
- ***Dans un véhicule personnel de tout PARENT de joueur (accompagnateur)***
- ***Dans un véhicule de transport en commun (Sté privé, association, municipalité)***

Pour se rendre sur le lieu de toutes rencontres officielles, amicales, stages de handball ou autres activités pour lesquelles notre (nos) enfant(s) aura (auront) été convoqué(s) par leur entraîneur ou par un dirigeant. (Prise en charge aller et retour)

En outre, nous acceptons, à la demande des dirigeants du club, de transporter notre enfant, mais également d'autres joueurs, accompagnateurs sous réserve du nombre de places autorisées dans notre véhicule et libre le jour du déplacement.

**Cette autorisation reste applicable dans les départements de la région Grand-Est et pour les déplacements hors région.**

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature  
(des parents ou représentant légal pour les mineurs) :